

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 09/09/2022

**EMANATIONS TOXIQUES D'UNE CARROSSERIE
A MARSEILLE : Dépôt de plainte C/X pour mise en
danger, atteintes involontaires et atteintes à
l'environnement**

Avocats associés

Jean-Paul Teissonnière
Sylvie Topaloff
François Lafforgue
Julie Andreu (Marseille)
Hélène Aveline
Elisabeth Leroux
Nadine Mélin
Cédric de Romanet
Cécile Labrunie
Marie Fleury
Jean-Louis Macouillard
Guillaume Bernard

Avocats

Géraldine Guibellino (Marseille)
Hermine Baron
Philippe De Castro
Chloé Dupin (Marseille)
Cyril de Walque
Joseph Boudebessé

La carrosserie située 2 rue du Jarret dans le 4ème arrondissement de Marseille est à l'origine de nombreuses infractions exposant les habitants du quartier à des émanations toxiques.

Ces derniers, représentés par le Cabinet d'avocats TTLA, ont décidé de déposer une plainte C/X pour atteintes involontaires à l'intégrité d'autrui, mise en danger de la vie d'autrui et atteintes à l'environnement.

Un quartier intoxiqué en toute impunité

Dès son installation au cours de l'été 2020, la carrosserie, implantée au cœur de Marseille, a été à l'origine d'importantes nuisances (odeurs très fortes, pollution importante de l'air, rejet de déchets dangereux dans la rue, menaces, violences et injures envers les riverains...).

Empoisonnés par les solvants, particules fines et autres polluants extrêmement dangereux rejetés sans le moindre contrôle par la carrosserie, les habitants ont alerté les autorités à de multiples reprises, sans succès.

Les carrosseries disposant d'un régime favorable leur permettant d'échapper à des contrôles réguliers, les gérants successifs n'ont à ce jour jamais été inquiétés.

Un problème de santé publique

Face aux problèmes de santé rencontrés par les riverains, l'association AtmoSud est intervenue afin de mesurer la qualité de l'air dans un des logements. Les résultats ont révélé une situation extrêmement alarmante incompatible avec un usage d'habitation.

Les capteurs installés ont mesuré une pollution aux particules fines directement imputable à l'activité de la carrosserie et pouvant atteindre 900ug/m3, soit un niveau comparable à des pics de pollutions dans les agglomérations les plus polluées du monde.

Merci d'adresser toute correspondance à :

Cabinet TTLA Marseille
21, rue Roux de Brignoles
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 81 03 60
Fax : 04 91 04 63 81

Cabinet TTLA Paris
29, rue des Pyramides
75001 PARIS
Tél. : 01 44 32 08 20
Fax : 01 40 46 82 80
Toque P268



Reconnue comme un problème de santé publique majeure dans le monde, une exposition à de tel taux de particules fines présente un risque sanitaire certain.

L'activité de la carrosserie, au mépris de la réglementation applicable, fait ainsi peser une menace grave sur la santé de tout un quartier.

C'est dans ce contexte que plusieurs habitants du quartier s'associent pour déposer plainte contre X pour atteintes involontaires à l'intégrité d'autrui, mise en danger de la vie d'autrui et atteintes à l'environnement.

Cette plainte sera déposée ce mardi 13 septembre à 14h30 devant le Pôle Santé Publique Environnement du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Contact presse : Cabinet d'avocats TTLA – Maître Julie ANDREU – 04.91.81.03.60 – j.andreu@tla-avocats.com